

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 09 février 2016 N°1192

Mission sur le développement des compétitions de jeux vidéo : les acteurs invités à s'exprimer

A l'occasion de l'examen du projet de loi pour une République numérique par le Parlement, le Premier Ministre a confié le 18 janvier dernier à Rudy SALLES, député des Alpes-Maritimes, et Jérôme DURAIN, sénateur de la Saône-et-Loire, une mission en vue d'analyser les enjeux économiques et sociétaux des compétitions de jeux vidéo, souvent appelées compétitions de « esport » et de proposer un cadre législatif et réglementaire propice au développement de ces activités en France.

Dans ce cadre, une adresse de contact vient d'être créée, afin de mieux connaitre les besoins des différents acteurs et parties prenantes de ce secteur -compétiteurs, organisateurs de compétitions, éditeurs de jeux vidéo etc. - dans le développement de leurs activités. Toutes les personnes et organismes concernés peuvent désormais écrire aux deux parlementaires en mission à l'adresse mission.jeuxvideo@finances.gouv.fr

Rappel: Les compétitions de jeux vidéo, ou « e-sport » sont un phénomène mondial, dont l'audience massive rivalise désormais avec les événements sportifs ou culturels les plus populaires. Les enjeux économiques sont très importants, pour ce secteur qui devrait connaître dans les prochaines années une croissance très forte et autour duquel se développe un écosystème d'entreprises et de services (diffusion vidéo, équipements, sponsoring, etc.).

La création d'un statut légal et règlementaire pour les compétitions de jeux vidéo, mais également pour les joueurs et leurs revenus, a fait l'objet de plusieurs propositions soutenues par de nombreux participants, à l'occasion de la consultation publique en ligne sur le projet de loi pour une République numérique. En réponse, un article supplémentaire a été ajouté au projet de loi sur le sujet.

Contact presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Aurélien PEROL - Tel : 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

